



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
Tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
E-mail : uspsy@free.fr

MOTION : Rapport COUTY

L'Union Syndicale de la psychiatrie, réunie en congrès à Toulouse les 20, 21 et 22 mars 2009, fait une évaluation critique du rapport Couty sur les « missions et organisation de la santé mentale et de la psychiatrie », présenté en janvier 2009.

Ce rapport anticipe opportunément l'application en psychiatrie de la loi HPST, dite Bachelot. Il remet en cause la continuité des soins à la base de la politique de secteur, en séparant un premier niveau de soins de proximité, dissous dans le champ médico-social, et un second niveau hospitalier, fondu dans les Communautés Hospitalières de Territoire. Il réduit la psychiatrie de proximité à la promotion de la santé mentale, l'éducation thérapeutique, délivrée par des Groupements Locaux de Coopération au financement incertain, où les élus et les médecins généralistes, les institutions socio-éducatives, de l'emploi et du logement seront prépondérants. Le second niveau rattache les établissements de soins psychiatriques aux C.H.T., les subordonnant par conséquent au modèle purement médical et comptable de l'hôpital-entreprise. Le troisième niveau de recherche, d'expertise et d'excellence universitaire, donne la primauté aux neurosciences et au financement privé sur toute considération sociologique et de service public.

L'avènement de cette psychiatrie dissociative constituerait un formidable instrument de contrôle social, au service de l'adaptation comportementale des individus à la loi sélective de l'entreprise néolibérale, et d'une vision scientiste, instrumentale de l'Homme.

Au contraire, l'USP défend une conception ouverte, socio-politique de la psychiatrie de secteur, ce qui demande le respect de l'éthique médicale et de la déontologie du soin psychiatrique : au service du sujet et de la santé publique, en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs étatique et économique.